

MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

1.1.4. Actes portant délégations des assemblées délibérantes à l'exécutif en matière de commande publique

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique et ses articles L. 2123-1 et R.2122-8 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Vu la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 200 000 € H.T et le pouvoir de passer les contrats d'assurance ;

Considérant que les marchés d'assurances pour la collectivité se terminent le 31 décembre 2025;

Considérant l'intérêt d'un accompagnement à la mise en œuvre de la procédure de mise en concurrence;

Considérant la proposition de Société PROTECTAS, domiciliée à GRAND FOUGERAY (35390), spécialisé en conseil en assurance, pour apporter son assistance, à l'établissement des pièces du dossier de consultation des entreprises et au suivi de la procédure de consultation des entreprises pour un montant de 3900€ HT ;

DÉCIDE

Article 1 : de conclure un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec PROTECTAS, domicilié à GRAND FOUGERAY (35390) pour un montant total hors taxe de 3 900 € HT dans les conditions suivantes :

- Définition des besoins-diagnostic technique
- Consultation des assureurs
- Analyse des offres et attribution du marché
- Infructuosité de la procédure
- Phase d'assistance à la mise en place des garanties

Article 2 : dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal ;

Article 3 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Ésery, le 25 novembre 2024

Le Maire,



Lucas PUGIN